

<http://snetap-fsu.fr/Notes-moyennes-2009-des-CPE-PCEA.html>



Notes moyennes 2009 des CPE, PCEA, PLPA

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 10 juin 2010

Date de parution : 17 juin 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Notation 2009

- Classe normale

Échelon	CPE	PCEA	PLPA
3	16.33		15,88
4	17.21	16.91	16,28
5	18.39	17.83	17,27
6	18.97	18.44	18,30
7	19.53	18.96	18,87
8	19.57	19.46	19,34
9	19.98	19.86	19,74
10	19.98	19.95	19,90
11	19.67	19.97	19,87

- Hors classe

Échelon	CPE	PCEA	PLPA
2	20.00*	**	
3		**	
4	20.00*	**	20,00
5	19.93	**	19,93
6	20.00	**	19,98
7	19.97	**	19,98

* : une seule personne

** : l'avancement a lieu systématiquement à l'ancienneté ; les notes moyennes sont comprises entre 19.90 et 20.00

Note et avancement

En classe normale, à partir du troisième échelon, l'avancement peut s'effectuer selon trois rythmes :

- le grand choix, le plus rapide,
- le choix,
- l'ancienneté, le plus lent.

La note administrative est un des critères qui permettent de déterminer le mode d'avancement de chacun.

Il importe que la note individuelle ne soit pas anormalement inférieure à la note moyenne de son échelon.

Sinon, il faut envisager de faire une demande de révision de note (qui peut se combiner à une demande de révision d'appréciation).

Une demande circonstanciée doit être adressée au président de la [CAP](#) concernée dans un délai de deux mois après que l'agent a pris connaissance de sa note, c'est à dire a signé sa fiche de notation.

Pour plus de précisions, consultez [l'article consacré à la notation 2008](#).